

Orientation 3 Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux

Orientation 3 Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°14 : Aménager durablement – intégrer les aménagements au paysage

"Les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes, s'engagent au travers de leur adhésion dans une politique générale de développement durable avec notamment, lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage, la prise en compte des aspects paysagers et écologiques."
"

page 124

Référence ID de l'article : #1682

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 14:21